



Saint-Georges-de-Clarenceville

Province de Québec

## **AVIS PUBLIC**

### **Concernant la demande de dérogation mineure visant le 99, rue Principale**

*À Saint-Georges-de-Clarenceville, le 18 février 2020*

Avis est par la présente donné que le conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 10 mars 2020, à 20h00, à l'hôtel de ville située au 1350, chemin Middle, à Saint-Georges-de-Clarenceville (Québec, J0J 1B0), se prononcera sur une demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires du 99, rue Principale, concernant :

- la régularisation d'une situation existante, d'un garage détaché résidentiel d'une superficie de 111,53 m<sup>2</sup> et d'une hauteur de 7,3m;
- alors que le règlement de zonage prévoit, un maximum de 75 m<sup>2</sup> en superficie et une hauteur maximale de 6,72m (hauteur de la maison);
- en conséquence, le garage détaché résidentiel existant déroge de 36,5m<sup>2</sup> en superficie et de 0,7m en hauteur.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur cette demande.

**Sonia Côté**

*Directrice générale, par intérim*

Donné à Saint-Georges-de-Clarenceville, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de février 2020.